

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1218

AMENDEMENTprésenté par
Mme Joncour

ARTICLE 6

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces discussions traitent d'euthanasie et de suicide. Le minimum est que les participants se parlent de vive voix.